

RÈGLEMENTS DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

La Municipalité de Weedon met à la disposition de la population la patinoire extérieure. La patinoire sera ouverte selon les conditions climatiques.

HOCKEY LIBRE : CASQUE, PROTECTEUR FACIAL ET PROTÈGE-COU OBLIGATOIRE

Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace

Loi sur la sécurité dans les sports : (chapitre S-3.1, a. 55 et 55.2)

Afin d'assurer le fonctionnement le plus harmonieux et le plus sécuritaire possible, toute personne qui utilise la patinoire doit:

- Suivre les instructions
- Maintenir les lieux propres en déposant tout déchet dans les poubelles à cet effet.
- L'horaire de la patinoire doit être respecté en tout temps.
- Adopter un comportement approprié dans le chalet, sur la glace et autour de la patinoire en évitant les tiraillements, bousculades, bagarres, batailles de boule de neige et les poursuites en patin.
- Patiner à une distance sécuritaire des autres patineurs afin de ne pas les faire tomber.
- Respecter une vitesse de patinage raisonnable.
- Ne pas endommager la glace en y piquant la lame du patin.

SVP: Vous abstenir de manger, boire ou fumer sur la patinoire.

La Municipalité de Weedon ne peut être tenue responsable de toute forme de blessure ou des objets perdus ou volés.